

PLAN LOCAL D'URBANISME

De la Commune de
FOLSCHVILLER

ANNEXE

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES AFFECTEES PAR LE BRUIT

**CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES
AFFECTES PAR LE BRUIT**

Article 13 de la loi n°92.1444 du 31 décembre 1992
Relative à la lutte contre le bruit

PRESCRIPTIONS D'ISOLEMENT ACOUSTIQUE

Arrêté interministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996.

ACTE D'INSTITUTION DU CLASSEMENT

- Arrêté préfectoral n°2019-DDT/SABE/DA/SA N° 2 du 17 décembre 2019 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres ferroviaires et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du Département de la Moselle.

- Arrêté préfectoral n°2014-DDT/OBS-01 du 27 février 2014 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres routières (réseau des routes départementales) et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du Département de la Moselle.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTES CLASSEES

- RESEAU FERROVIAIRE

Nom de l'infrastructure	N° de segment	Délimitation du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
De Faulquemont à Béning-Les-Saint-Avold	1346-T1	Du 0 au km 51 + 400	3	100

- RESEAU ROUTIER

Nom de l'infrastructure	N° de segment	Délimitation du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
D 910A		D22 à D603	3	100

LIEUX DE CONSULTATION DES ARRETES

- => Mairie
- => Préfecture
- => Sous-préfecture
- => D.D.T Moselle